

## L'atelier musique

Le Lycée propose aux élèves qui aiment la musique et ont une pratique musicale régulière, de préparer l'épreuve facultative de musique au baccalauréat.

L'option facultative de musique est accessible à toutes les séries de baccalauréat : ES, S, et L.

L'épreuve se compose de deux épreuves orales :

Un commentaire d'écoute de 30 minutes, noté sur 13 points

Une audition de la pratique instrumentale et/ou vocale de 10 minutes maximum, noté sur 7 points.

Les lycéens intéressés par cet atelier peuvent se faire connaître au professeur coordonnateur de la discipline : [marc.thomas@lyceefrancais.be](mailto:marc.thomas@lyceefrancais.be)